

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro WB105-170023/A, datée du 29 juin 2016, dont la date de clôture était le 10 août 2016, à 14h00 Heure avancée de l'Atlantique. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	7
2.5 LOIS APPLICABLES	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
A. OFFRE À COMMANDES.....	10
6.1 OFFRE.....	10
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	12
6.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
6.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	12
6.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
6.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
6.11 LIMITATION FINANCIÈRE.....	13
6.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.14 LOIS APPLICABLES	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	14
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
6.3	DURÉE DU CONTRAT.....	15
6.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	15
6.5	PAIEMENT	15
6.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
6.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	16
	ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	17
	ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT	19
	ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	27
	ANNEXE D - LISTE COMPLÈTE DES NOMS DE TOUS LES INDIVIDUS QUI SONT ACTUELLEMENT SOIT ADMINISTRATEURS ET/OU PROPRIÉTAIRES DE L'ENTREPRISE DE L'OFFRANT	28

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; et |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent : |
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent :

- | | |
|----------|--------------------------------------|
| Annexe A | Énoncé des travaux |
| Annexe B | Base de paiement |
| Annexe C | Instruments de paiement électronique |
| Annexe D | Liste des administrateurs |

1.2 Sommaire

Une Demande pour au plus de quatre (4) Offres à commandes individuelle et régionale pour fournir, au fur et à mesure des besoins, l'ensemble de la main-d'œuvre, des pièces et de l'équipement requis pour le dépannage, la réparation et la reconstruction de VULR MILCOTS (véhicules utilitaires légers à roues commerciaux militarisés) GMC 2500/3500 2003-2004 pour le compte de la compagnie de maintenance, branche des Services techniques, Groupe de soutien de la 5^e Division du Canada çà Oromocto (Nouveau-Brunswick), pour une période de trois ans.

Les travaux comprennent, entre autres, la réparation de la suspension, du groupe motopropulseur, de tous les composants électriques, des pièces de freins, des systèmes de climatisation de l'air, des systèmes de chauffages auxiliaires et des dommages à la carrosserie, le réglage de la géométrie, les inspections annuelles et les services de diagnostic. Tous les travaux seront effectués par des mécaniciens brevetés qualifiés en Accès et transfert de la technologie contrôlée (ATTC) ou des apprentis mécaniciens qualifiés en ATTC sous la supervision immédiate d'un mécanicien breveté qualifié en ATTC.

N° de l'invitation - Solicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Cette demande de soumissions contient une exigence de produire des marchandises contrôlées ou d'y avoir accès.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-d'achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2016/04/04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A9130T	Programme des marchandises contrôlées - soumission	2014/11/27
M0019T	Prix et(ou) taux fermes	2007/05/25
M9033T	Capacité financière	2011/05/16

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les offres **transmises par courrier électronique (courriel) à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.**

2.3 Ancien fonctionnaire

Ancien fonctionnaire – concurrentiels - offre

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à [l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

Signature

Date

(Derived from - Provenant de: M3025T, 2016/01/28)

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)
Section II : offre financière (1 copie papier)
Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C, Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C, Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013/11/06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe A.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016/01/28), Évaluation du prix - offre

4.2 Méthode de sélection

On s'attend à ce qu'au moins quatre (4) offres à commandes soient recommandées à la suite de la présente demande de soumission.

La soumission recevable la moins-disante sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes, conformément aux éléments ci-après.

Endroit 1 - GS 5 Div CA Gagetown, Oromocto (N.-B.) (fonds alloués - 841 000 \$)

Si plus d'une soumission recevable est reçue, on prévoit recommander la délivrance d'offres à commandes selon les rapports suivants :

- 1) la soumission recevable la moins-disante : 100 % des fonds octroyés.

Endroit 2 – Manège militaire Queen, Charlottetown (Î.-P.-É.) (fonds alloués - 70 000 \$)

Si plus d'une soumission recevable est reçue, on prévoit recommander la délivrance d'offres à commandes selon les rapports suivants :

- 1) la soumission recevable la moins-disante : 100 % des fonds octroyés.

Endroit 3 – 60, avenue Broadview, Saint-John (N.-B.) (fonds alloués - 175 200 \$)

Si plus d'une soumission recevable est reçue, on prévoit recommander la délivrance d'offres à commandes selon les rapports suivants :

- 1) la soumission recevable la moins-disante : 100 % des fonds octroyés.

Endroit 4 – 299, rue Parks, Moncton (N.-B.) (fonds alloués - 114 000 \$)

Si plus d'une soumission recevable est reçue, on prévoit recommander la délivrance d'offres à commandes selon les rapports suivants :

- 1) la soumission recevable la moins-disante : 100 % des fonds octroyés.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, **s'il y a lieu**, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federiaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federiaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

5.1.3 Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

5.1.3.1 Indemnisation des accidents du travail - lettre d'attestation

Le soumissionnaire doit avoir un compte en règle auprès de la Commission des accidents du travail de la province ou du territoire concerné.

Le soumissionnaire devra fournir un certificat ou une lettre émis par la Commission des accidents du travail attestant que son compte est en règle, dans les deux (2) jours suivant la demande de l'autorité contractante. Le défaut de répondre à la demande pourra avoir pour conséquence que la soumission soit jugée non recevable.

(Derived from - Provenant de: A0285T, 2012/07/16)

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 L'offre à commandes **ne comporte aucune exigence** relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2016/04/04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées pour une période de trois ans suivant l'émission.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Charlene Sharpe
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Services publics et Approvisionnement Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresse : 1045, rue Main, unité 108
Moncton, N.-B.
E1C 1H1
Téléphone : (506) 851-3467
Télécopieur : (506) 851-6759
Courriel : Charlene.Sharpe@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

N° de l'invitation - Solicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant *Offrants doivent fournir l'information suivante :*

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

(Derived from - Provenant de: A3025C, 2013/03/21)

6.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Ministère de la Défense nationale
Compagnie de maintenance
Branche des services techniques
Groupe de soutien de la 5^e Division du Canada
Orმოcto (Nouveau-Brunswick)

6.8 Procédures pour les commandes

MDN offrira une commande individuelle subséquente à l'entreprise ayant le plus bas prix évalué dans le groupe de l'endroit requis.

N° de l'invitation - Solicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25 000,00 \$ (taxes applicables incluses).

6.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 1 200 200,00 \$, (taxes applicables exclues) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

(Derived from - Provenant de: M4506C, 2013/04/25)

6.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016/04/04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010C (2016/04/04), Conditions générales - services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe B, Base de paiement; et
- g) l'offre de l'offrant en date du _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.13 Attestations et renseignements supplémentaires

6.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A0285C	Indemnisation des accidents du travail	2007/05/25

6.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

[2010C](#) (2016/04/04), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010C](#) (2016/04/04), Conditions générales - services (complexité moyenne), ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3 Durée du contrat

6.3.2 Date de livraison

La livraison doit se faire dans un délai de deux (2) jours ouvrables à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes dans le cas de besoin urgent; la livraison doit se faire dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception de la commande subséquente à l'offre à commandes dans le cas de besoin non urgent.

6.4 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

(Derived from - Provenant de: A3025C, 2013/03/21)

6.5 Paiement

6.5.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, précisés dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(Derived from - Provenant de: C0207C, 2013/04/25)

6.5.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011/05/16), Limite de prix

6.5.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
A9117C	T1204 - demande directe du ministère client	2007/11/30
C0711C	Contrôle du temps	2008/05/12
H1000C	Paiement unique	2008/05/12

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente *À confirmer au moment d'émission*

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(Derived from - Provenant de: H5001C, 2008/12/12)

6.7 Clauses du Guide des CCUA

Référence de CCUA	Section	Date
A9131C	Programme des marchandises contrôlées - contrat	2014/11/27
B7500C	Marchandises excédentaires	2006/06/16
C0710C	Vérification du temps et du prix contractuel	2007/11/30
G1005C	Assurances – aucune exigence particulière	2016/01/28

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Fournir, sur demande et selon les besoins, l'ensemble de la main-d'œuvre, des pièces et de l'équipement requis pour le dépannage, la réparation et la reconstruction de VULR MILCOTS (véhicules utilitaires légers à roues commerciaux militarisés) GMC 2500/3500 2003-2004 pour le compte de la compagnie de maintenance, branche des Services techniques, Groupe de soutien de la 5^e Division du Canada, pendant une période de trois ans.

- a. Environ 94 véhicules MILCOTS au GS 5 Div CA Gagetown, Oromocto, N.-B.
- b. Environ 8 véhicules MILCOTS au manège militaire Queen Charlotte, Charlottetown, Î.-P.-É.
- c. Environ 20 véhicules MILCOTS au 60, avenue Broadview, Saint John, N.-B.
- d. Environ 15 véhicules MILCOTS au 299, rue Parks, Moncton, N.-B.

2. Les travaux comprennent, entre autres, la réparation de la suspension, du groupe motopropulseur, de tous les composants électriques, des pièces de freins, des systèmes de climatisation de l'air, des systèmes de chauffages auxiliaires et des dommages à la carrosserie, le réglage de la géométrie, les inspections annuelles et les services de diagnostic. Tous les travaux seront effectués par des mécaniciens brevetés qualifiés en Accès et transfert de la technologie contrôlée (ATTC) ou des apprentis mécaniciens qualifiés en ATTC sous la supervision immédiate d'un mécanicien breveté qualifié en ATTC. L'offrant doit disposer d'au moins quatre techniciens qualifiés en ATTC, ou deux techniciens qualifiés en ATTC et deux autres qui obtiendront leur qualification dans les six mois suivant l'octroi de l'offre à commandes.

3. Toutes les activités de maintenance, les réparations et les inspections seront effectuées par un concessionnaire General Motors ou Chevrolet. Toutes les activités de maintenance, les réparations et les inspections doivent être effectuées par des mécaniciens brevetés ou par des apprentis mécaniciens sous la supervision immédiate d'un mécanicien breveté qualifié en ATTC.

4. Des catalogues ou des listes de prix doivent être présentés à la demande du consignataire.

5. Sécurité des véhicules: Doit être conforme au programme des marchandises contrôlées de Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada (TPSGC) <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/dmccqd/index-fra.html> ainsi que fournir une preuve physique de l'ATTC.

6. Lieu où s'effectueront les réparations : Les réparations doivent être effectuées aux installations de l'entrepreneur. Les véhicules seront conduits ou remorqués aux installations de l'entrepreneur. Ils devront demeurer sous surveillance durant 2 à 3 heures avant d'être laissés pour la nuit à l'intérieur de la location appropriée. Toutes les batteries (systèmes de 12 volts et 14 volts) doivent être débranchées.

7. Besoin urgent : Le véhicule ou l'équipement doit être réparé et retourné à la compagnie de maintenance dans les deux jours ouvrables suivant la réception du véhicule indiqué dans la commande subséquente 942.

8. Besoin non urgent : Le véhicule ou l'équipement doit être réparé et retourné à la compagnie de maintenance dans les cinq jours ouvrables suivant la réception du véhicule indiqué dans la commande subséquente 942.

9. L'offrant doit être un atelier autorisé capable d'effectuer, pour le compte de la compagnie de maintenance, des réparations aux VULR MILCOTS GMC 2500/3500 K25743HD/K36053 2003-2004 couvertes par la garantie et conformes aux lignes directrices du gouvernement du Canada sur le transport visant la réparation des camions commerciaux.

10. Comme le MDN sera responsable du transport des véhicules jusqu'aux installations de l'entrepreneur, celui-ci doit être situé à un maximum de 30 kilomètres de l'emplacement applicable indiqué dans le paragraphe 1 du présent énoncé des travaux.

11. L'entrepreneur doit pouvoir obtenir et installer de l'équipement militaire sur les véhicules pour que ces derniers demeurent opérationnels sur le plan militaire.

12. Les heures supplémentaires et les tarifs d'heures supplémentaires ne sont pas autorisés pour les travaux visés par la présente convention d'offre à commandes. Tous les travaux demandés doivent être effectués pendant les heures normales de travail de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit être disponible pour effectuer ces services en dehors des heures normales de travail.

13. Estimation : Dans le cas où une estimation de coût est exigée pour des travaux particuliers, l'utilisateur désigné remettra un énoncé des travaux à l'entrepreneur, qui devra fournir à l'utilisateur désigné une estimation du coût des travaux particuliers, établie conformément aux dispositions relatives aux prix de l'offre à commandes. L'entrepreneur ne procédera à aucun travail tant que l'utilisateur désigné n'aura pas passé une commande. Le coût estimatif indiqué dans la commande subséquente ne doit pas être dépassé sans l'autorisation écrite de l'utilisateur désigné. L'entrepreneur doit fournir à la fin des travaux un rapport de service écrit et ventilé par article.

14. Plan d'échange des pièces – Les pièces et composantes usées ou endommagées visées par les modalités du document d'offre à commandes seront échangées contre des pièces remises à neuf en usine, sur une base individuelle et pour une pièce semblable. Si des pièces remises à neuf en usine ne sont pas disponibles, des pièces et composantes neuves et non utilisées seront alors fournies.

Plan relatif aux pièces usagées - Les pièces usagées ne seront pas autorisées. Si l'offrant envisage d'utiliser des pièces de rechange du marché secondaire, le fabricant ou l'offrant doit donner une garantie égale à la garantie offerte par le fabricant de pièces d'origine. L'offrant doit également vérifier que les pièces de rechange du marché secondaire n'annuleront pas la garantie du fabricant de véhicules neufs ou ne nuiront pas à ses obligations dans le cadre d'un contrat de location de véhicule.

Dépôts de reprise – S'il y a lieu, les dépôts de reprise des pièces existantes doivent être déterminés dans les estimations remises avant le début des travaux. L'offrant doit donner au gouvernement du Canada une preuve de la valeur de reprise finale du fabricant. La valeur de reprise finale sera déduite de la facture finale pour les travaux effectués dans le cadre de chaque commande subséquente.

Liste des prix – Après l'attribution de l'offre à commandes, il incombe à l'offrant de fournir et de mettre à jour les listes des prix ou les catalogues, conformément aux exigences du Canada. L'offrant doit remettre un exemplaire de sa liste de prix et de son catalogue ainsi que les mises à jour de ceux-ci à chaque utilisateur désigné qui en fait la demande.

Offres spéciales – En plus des prix ci-dessus, des rabais spéciaux à l'occasion de la fin d'année ou de productions excédentaires, de ventes spéciales, de ventes au rabais, etc., seront consentis, le cas échéant, s'ils sont inférieurs aux prix susmentionnés.

N° de l'invitation - Solicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Endroit 1 : À proximité du 5 CDSG, Gagetown N.-B. (94 unités)

Pour une période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	1,616	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du manufacturier seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	140,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
Sous-total					_____ \$
TVH 15%					_____ \$
Total					_____ \$

Pour la deuxième période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	1,616	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du manufacturier seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	140,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
Sous-total					_____ \$
TVH 15%					_____ \$
Total					_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Pour la troisième période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	1,616	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du manufacturier seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	140,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
				Sous-total	_____ \$
				TVH 15%	_____ \$
				Total	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Endroit 2 : À proximité des armoiries du NCSM Queen Charlotte, Charlottetown Î.-P.-É. (8 unités)

Pour une période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	136	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du fabricant seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	12,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
Sous-total					_____ \$
TVH 15%					_____ \$
Total					_____ \$

Pour la deuxième période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	136	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du fabricant seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	12,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
Sous-total					_____ \$
TVH 15%					_____ \$
Total					_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Pour la troisième période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	136	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du fabricant seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	12,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
				Sous-total	_____ \$
				TVH 15%	_____ \$
				Total	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Endroit 3 : À proximité des armoires de Saint-John, 60 Broadview Ave, Saint John N.-B. (20 unités)

Pour une période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	340	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du manufacturier seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	30,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
Sous-total					_____ \$
TVH 15%					_____ \$
Total					_____ \$

Pour la deuxième période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	340	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du manufacturier seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	30,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
Sous-total					_____ \$
TVH 15%					_____ \$
Total					_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Pour la troisième période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	340	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du manufacturier seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	30,000.00\$	_____ \$	_____ \$
				Sous-total	_____ \$
				TVH 15%	_____ \$
				Total	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Endroit 4 : À proximité des armoires de Moncton, 299 Parks St, Moncton N.-B. (15 unités)

Pour une période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	254	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du fabricant seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	23,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
Sous-total					_____ \$
TVH 15%					_____ \$
Total					_____ \$

Pour la deuxième période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	254	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du fabricant seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	23,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
Sous-total					_____ \$
TVH 15%					_____ \$
Total					_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Pour la troisième période de un an de la date de l'émission :

No. de l'article	Description	U. de D.	Quantité	Prix unitaire	Prix calculé
1	Frais de main-d'oeuvre, taux horaire	Par Heure	254	_____ \$	_____ \$
2	Le matériel et les pièces de remplacement du manufacturier seront vendues au prix du détail suggéré par le fabricant (PDSF) moins _____% de réduction ou à une majoration de _____%.	%	23,000.00 \$	_____ \$	_____ \$
				Sous-total	_____ \$
				TVH 15%	_____ \$
				Total	_____ \$

N° de l'invitation - Solicitation No.
WB105-170023/B
N° de réf. du client - Client Ref. No.
WB105-170023

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
MCT-6-39016

Id de l'acheteur - Buyer ID
mct011
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

